

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1023

Artikel: Initiative fédérale "Conseil National 2000" : en avant pour un essai à Genève!
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En avant pour un essai à Genève !

(fb) L'initiative «Conseil national 2000», qui se propose de contribuer à l'égalité des sexes en assurant l'élection d'un Conseil national composé d'autant de femmes que d'hommes, n'a pas suscité un grand enthousiasme lorsqu'elle a été annoncée, l'automne dernier. Mais pourquoi ne pas utiliser le ressort innovateur du fédéralisme en testant d'abord l'idée à l'échelle d'un canton? Genève paraît tout indiqué à la fois par tradition politique et pour la simplicité de son système électoral.

On rapproche souvent cette idée d'un système favorisant un certain groupe minoritaire de manière à lui permettre d'obtenir des places que ses représentants n'obtiendraient pas sans cela (quota). Mais la critique est doublement fausse. D'abord les femmes ne sont pas une minorité mais l'une des deux expressions possibles de la personne, qui se trouve être irréductiblement soit un homme soit une femme; et, à la différence d'autres caractéristiques innées telles que le groupe sanguin, celle-ci se trouve avoir une pertinence sociale indéniable. Ensuite l'idée de «Conseil national 2000» contourne précisément l'objection du favoritisme en préconisant l'élection des hommes et des femmes sur des listes séparées; ça n'a rien à voir avec l'obli-

gation de proclamer élue M^{me} X, qui a obtenu moins de suffrages que son collistier M. Y, parce que le quota féminin ne serait pas atteint.

Genève, terrain idéal pour un essai

Le Grand Conseil genevois est composé de 100 députés, élus au système proportionnel (tempéré par un quorum de 7%: une liste a au minimum 7 élus ou aucun) à l'échelle du canton tout entier. Pourquoi ses 22 libéraux, 21 socialistes, 14 démocrates-chrétiens, 13 écologistes, 13 radicaux, 9 vigilants et 8 communistes ne seraient-ils pas 50 hommes et 50 femmes plutôt que 68 hommes et 32 femmes?

Pour y arriver, il convient de prévoir la présentation par les partis des candidatures masculines et féminines sur des listes séparées (comptant chacune pour l'attribution à la représentation proportionnelle de 50 sièges) et l'obligation pour l'électeur de voter à la fois pour une liste masculine et une liste féminine. Pour le reste, les subtilités du système électoral tel qu'on le connaît en Suisse continuent à s'appliquer: possibilité de biffer des noms (voire tous les noms, seuls les suffrages de liste restant en cause pour l'attribution du nombre de sièges), ce qui modifie l'ordre de désignation des élus mais pas la représentation du parti, possibilité d'ajouter des noms pris sur d'autres listes (dans la limite du genre: masculin ou féminin pour chacune des deux listes), ce qui donne des suffrages personnels supplémentaires aux personnes choisies et modifie d'autant l'attribution de suffrages de liste aux partis.

C'est pas si compliqué

Compliqué pour l'électeur? Pas plus que les autres élections où l'on désigne deux organes à la fois: Conseil national et Conseil des Etats, dans certains cantons ou communes: législatif et exécutif. On peut d'ailleurs envisager de simplifier la chose en prévoyant la possibilité de faire figurer les deux élections sur un même bulletin comme c'est le cas à Genève pour l'élection des députés au Conseil national d'une part, au Conseil des Etats d'autre part (l'électeur conservant bien sûr la possibilité de voter pour des partis différents pour la liste des hommes et la liste des femmes si cela lui chante).

Qui seront les élus? Les 50 sièges masculins seront distribués entre les partis selon le système de la représentation proportionnelle et occupés par les candidats de chaque liste qui auront recueilli le plus de suffrages. De même pour les 50 sièges féminins. Sans doute tel parti sera plus «masculin», tel autre plus «féminin» (c'est évidemment déjà le cas) mais le plus souvent il comptera à peu près autant de femmes que d'hommes et dans son ensemble le Grand Conseil donnera ainsi une image plus fidèle de la société.

Il y a gros à parier qu'un tel système ne modifierait que marginalement la représentation des groupes politiques, pénalisant tout au plus le parti qui aurait été

PETIT TRAIN VAUDOIS L'embarras

(pi) Nous écrivions la semaine dernière, à propos du train Aigle – Sépey – Les Diablerets, que deux communes avaient pris position, l'une en sa faveur et l'autre pour son remplacement par un service routier. En fait, les conseils communaux de cinq communes concernées s'étaient prononcés; trois ont opté pour la solution routière: Aigle, Ormont-Dessous (Le Sépey) et Yverne (cette dernière commune ne se situe pas directement sur le tracé du chemin de fer mais participe financièrement parce qu'elle se trouve à moins de cinq kilomètres d'une halte); deux sont en faveur du chemin de fer: Ormont-Dessus (Les Diablerets et Vers-l'Eglise) et Ollon, qui se trouve dans la même si-

tuation qu'Yverne. Pour le syndicat des cheminots (SEV), la déflection du Sépey plaide en faveur de l'abandon du rebroussement nécessaire en milieu de parcours pour desservir cette localité et d'une correspondance par bus depuis la halte la plus proche. Cette solution permettrait de sérieuses économies dans les investissements à consentir alors que le temps de parcours serait raccourci d'une dizaine de minutes entre Aigle et Les Diablerets. L'unanimité des municipalités concernées pour le remplacement du train par un service routier ne s'est donc pas retrouvée au niveau des législatifs. Et la simple actualisation financière effectuée par l'EPFL sur mandat du Département des travaux publics n'est évidemment pas suffisante pour prendre une décision motivée face à des avis partagés.

Femmes rares au bel étage

(y) Dans les entreprises et les administrations, le tournant du Nouvel-An ne vaut pas seulement aux chers collaborateurs des discours bien sentis sur la marche des affaires et des dossiers, mais représente aussi l'occasion de promotions et autres avancements.

Autant dire que c'est l'occasion de voir en particulier si l'économie passe «des paroles aux actes» en matière de promotion des femmes aux postes de direction. A cet égard, les nominations interve-

nues au 1^{er} janvier 1991 ont de quoi décevoir. Dans l'industrie, les dames sises au bel étage demeurent l'exception, le plus souvent due à la famille (naissance ou alliance). Et même dans les services, la situation est à peine meilleure. Les banques aiment avoir quelques conseillères en gestion de fortune et quelques gérantes de filiales (pas trop importantes), mais la promotion aux plus hauts niveaux demeure rarissime: deux sous-directrices à la banque Bär depuis le 1^{er} janvier, cinq à l'UBS, trois à la SBS (dans les deux cas sur une centaine de promotions!). Le Crédit suisse fait un effort à peine plus prononcé : presque 10% des promotions concernent des femmes. Dans les assurances, les femmes sont bien vues au niveau de l'acqui-

sition, mais, après comme avant, pas de la gestion générale.

Dans la grande distribution, on considère mieux les consommatrices que les directrices : la Fédération des coopératives Migros a nommé au 1^{er} janvier quatre femmes parmi les seize nouveaux fondés de pouvoir et avancé cinq femmes au rang de mandataire commercial (sur vingt). A Coop Suisse, où Edith Nobel-Ruefli occupe l'importante position de vice-présidente de la direction, il n'y a pas de femmes parmi les personnes promues à la centrale bâloise.

Bilan très modeste donc. L'égalité des droits, notamment à un salaire égal pour un travail de valeur égale, demeure un objectif non pleinement réalisé malgré sa proclamation constitutionnelle en 1981. Quant à l'égalité des chances, que la charte fondamentale et la loi se gardent bien de proclamer, elle reste un slogan, ou un vœu pie — les rarissimes exceptions confirmant la règle.

Rendez-vous donc au 800^e anniversaire d'Helvétia pour que la Femme-mère mythique fasse enfin place dans la réalité aux femmes tout court. ■

dans l'incapacité de présenter une liste pour chacun des deux sexes; par ailleurs les variations dans un sens ou dans l'autre se compensent certainement. Rappelons qu'il ne s'agit nullement d'obliger les femmes à élire un parlement de femmes et les hommes un parlement d'hommes, mais bien tout électeur à élire les hommes et les femmes qui le représenteront. Le système est égalitaire jusqu'à la perversion, puisque même le plus fieffé misogynie, ou la plus farouche féministe antimâle, devra se résoudre — mais dans le total respect de ses droits politiques — à contribuer à la désignation de députés du sexe opposé.

Une initiative cantonale ferait l'affaire

Pourquoi se donner tant de mal? Parce qu'il faut tirer toutes les conséquences du fait que la société est composée d'hommes et de femmes égaux et responsables, que chaque personne a en elle une part masculine et une part féminine. Chaque fois que cela est possible (et ça l'est en tout cas pour les systèmes fondés sur la représentation proportionnelle ou les élections où deux sièges sont à pourvoir, type députés au Conseil des Etats) il est souhaitable d'assurer la présence égale d'hommes et de femmes. C'est aussi une condition de base pour assurer un rééquilibrage du personnel politique (et donc de son discours) et du vivier dans lequel se forment les candidats aux fonctions d'exécutif.

Alors, on essaie? Une initiative cantonale, c'est moins difficile et ça peut servir d'exemple. C'est en partant des cantons que le suffrage féminin, ou le droit de vote à 18 ans, se sont imposés. ■

POLITIQUE CANTONALE Le Tessin aux Tessinois

(cfp) Les prochaines élections cantonales tessinoises seront agitées puisqu'en plus des partis traditionnels et de ceux qui ont été fondés ces dernières années à la suite de scissions et de regroupements, une *Ligue des Tessinois* vient de voir le jour. Elle a été fondée sur la foi de sondages d'opinion, grâce aux moyens financiers importants dont dispose un gros entrepreneur et au journal du dimanche qu'il a lancé. La diffusion du journal, porteur du message de la Ligue, est importante parce qu'il est gratuit. Les sondages sont impressionnantes. La Ligue obtiendrait un siège au Conseil d'Etat élu au système proportionnel. Les partis, déjà bousculés il y a quatre ans par l'entrée en scène du Parti socialiste uniifié, qui a obtenu un siège au détriment des démocrates chrétiens, s'attendent au pire. La lutte sera dure car, même si nous ne sommes plus au XIX^e siècle, avec les morts qui marquaient bien des élections, les Tessinois se passionnent encore pour la politique.

Le programme de la Ligue est fort simple: les Tessinois doivent retrouver leur fierté, la bureaucratie doit être éliminée, notamment dans le domaine de la construction, en bref le Tessin doit revenir aux Tessinois. S'agit-il d'une vague de fond, à caractère populiste, ou n'est-ce qu'une illusion médiatique créée par un journal dont l'existence est assurée par la publicité, ce qui ne garantit pas l'adhésion des lecteurs à sa ligne politique? Il est certain que le Tessin a la volonté de mieux marquer sa spécificité que par le passé. Le jour où la presse présentait le compte-rendu de l'inauguration du 700^e anniversaire de la Confédération, le *Corriere del Ticino* relevait que dans la nouvelle formule de la revue *Swissair Gazette* il y a des textes en allemand, en anglais, en français, en japonais et en espagnol, mais aucun en italien. Détail peut-être, mais que les Tessinois, comme les Romands quand ils sont concernés, ne manquent pas de relever. Dommage qu'ils ne lisent guère *24 Heures*, ils y trouveraient la proposition originale et utopique d'Alain Pi-chard: faire de l'italien la seule langue nationale de la Suisse.

Même la *Ligue des Tessinois* n'aurait pas osé faire campagne sur ce thème. ■